

Lisez-moi V75



V.3.00.75 / 24 mai 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.75 d'Impact emploi association.

- Sommaire -

- [Informations importantes](#)
- [Prélèvement A la Source](#)
- [DSN](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► IJ Prévoyance

Vous l'attendiez tous, le **nouvel onglet de saisie des IJ Prévoyance** est disponible !

Il se situe au niveau de la « **Fiche du bulletin de salaire** », rubrique « **Arrêt de travail** » :

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret: 880500000000 Raison sociale: LES VIKINGES DE REIMS SAS
 NNI: 80000000000078 Salarié: F0000000000000

Mois: _____ Periode d'emploi: _____ au _____ Rattachement: _____

Arêt de travail Reprise du travail IJ Sécurité Sociale **IJ Prévoyance**

Date Début	Date Fin	Contrat collectif obligatoire	Montant IJ Net	Répartition PP	Salaires maintenus	Montant IJ brut

Reconstituer les bruts des IJ

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Employeur/Salarié
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles/Pénibilité
- Fin de contrat
- Arêt de travail**
- Liste des bulletins générés
- Historique des messages



Retrouvez la fiche pratique relative à leurs modalités de saisie dans votre logiciel [ICI](#) !

► DADS-U IRC 2018

Certaines caisses de retraites réclament des DADS-U afin de régulariser des cas trop complexes non pris en compte dans les fichiers DSN.

Merci d'établir une DADS-U 2018 uniquement sur demande de votre caisse de retraite.

Pensez à vérifier votre fichier DADS-U via l'[outil de pré-contrôle DADSU-CTL V01X13](#).



En cas de changement de SIRET, vous devez contacter l'assistance.

► Formation professionnelle

A compter du 1er avril 2019 de les **OPCA deviennent OPCO**. Vous n'avez **rien à faire** pour le moment, nous reviendrons vers vous dans une prochaine mise à jour.



► Mise à disposition du service TOPAze

Le service TOPAze a été développé afin de **prendre en compte la situation fiscale d'un nouveau salarié** ne disposant pas d'un taux PAS valide **sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM Nominatif**.



La fiche pratique sur l'utilisation de TOPAze est à votre disposition [ICI](#) !

► Consultation des taux barème non personnalisés

Dans l'onglet « **Paramétrage (Taux...)** », vous avez désormais la possibilité de visualiser **les taux barème non personnalisés** utilisés dans le cadre du Prélèvement A la Source :



► Nouveau : Fiche navette « Demande de régularisation DSN »



Cette fiche navette est **uniquement destinée aux nouvelles demandes de régularisation**. Les demandes déjà reçues ont bien été répertoriées et sont en attente de traitement.

Vous souhaitez apporter une **modification à un bulletin de salaire** mais votre **DSN est déposée conforme Net Entreprises** et vous n'êtes **plus dans les délais pour établir une DSN « Annule et remplace »** ? Vous devez donc établir une **demande de régularisation**.

(Retrouvez si besoin la fiche pratique [« Générer une DSN de type « Annule et Remplace »](#)).

Pour préparer au mieux l'intervention de nos techniciens, merci d'utiliser la [« Fiche navette – Régularisation DSN »](#).

Une fois **complétée et envoyée**, l'équipe technique Impact emploi vous recontactera afin d'établir la régularisation.

Merci de ne pas doubler votre demande avec un message sur l'adresse

d'assistance habituelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Fractionnement DSN

Pour certains cas liés aux **particularité de gestion** d'une entreprise ou d'une association, la DSN prévoit la **possibilité de déposer des DSN fractionnées** pour un même établissement.



Afin d'en savoir plus sur ce dispositif, retrouvez la fiche pratique [ICI](#).



► Fiche salarié : Les bonnes pratiques

Lors de l'enregistrement du contrat salarié, la « **Catégorie salarié** » **n'est pas à renseigner** (*hormis pour les salariés permanents des employeurs d'artistes*) :



► CCN Sport

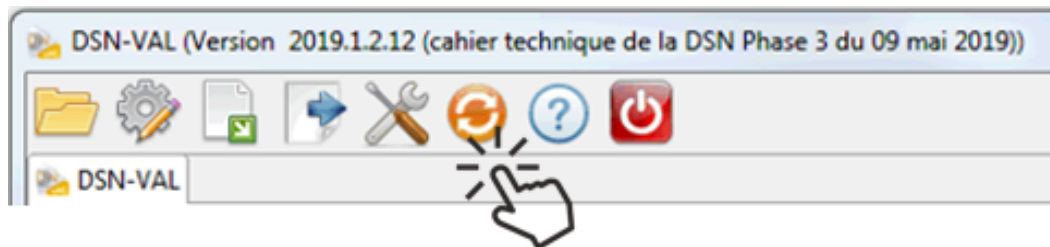
Au 1er avril 2019, le **taux de la prévoyance décès cadre** revient à son pourcentage initial, soit **1.5 %** au lieu des 1.54 %



► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.12

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

